

**Loisirs de plein air et valorisation du territoire :
découvrez le nouvel "Espace loisirs" de l'IGN !**

Jeudi 11 décembre 2014

Questions posées par les participants et pour lesquelles la réponse n'a pas été donnée oralement durant la conférence en ligne. Certaines questions très spécifiques nécessitent une réponse plus approfondie. Elles seront, le cas échéant, publiées prochainement.

1. La Fédération Française de Course d'Orientation possède une cartothèque importante de zones de courses, à des échelles pouvant aller du 1/10 000 au 1/5 000. Ces cartes seront-elles disponibles dans l'"Espace loisirs"IGN ?

L'IGN et la FFCO travaillent actuellement à l'intégration des PPO (parcours permanents d'orientation) dans l'Espace loisirs. Selon toute vraisemblance, la réponse devrait être positive au moment du lancement de l'"Espace loisirs".

2. Quelles sont les interactions prévues avec les bases de données existantes de type SITRA ?

L'"Espace loisirs" a été pensé pour s'interfacer le plus simplement possible avec des bases de contenus existantes. Nous ne pouvons pas garantir les connexions effectives au moment du lancement, mais l'étude est en cours.

3. Les conseils généraux ont une compétence propre en matière de sports de nature. Avez-vous pris en compte cette législation afin de proposer, au niveau national, une offre de services plus ou moins harmonisée, tout du moins adaptée à cette mission ?

L'"Espace loisirs" a été notamment conçu pour harmoniser l'offre de parcours et les services sur notre portail. La clé de réussite sera liée à la présence des différents acteurs concernés sur le portail.

4. Bonjour, est-ce qu'il est possible d'avoir une version de démo ou à minima le diaporama pour en discuter en interne?

Pour le moment, il est encore trop tôt pour proposer une version de démonstration, mais vous pouvez accéder à la présentation pour alimenter vos échanges, sur le lien suivant : <http://info.ign.fr/media/IGN/2014/loisirs/Espace-loisirs-webinaire.pdf>

5. Les POI peuvent être personnels sans être vus par les autres ?

Les parcours et POI peuvent être publics ou privés. Dans le cas de parcours ou POI privés, ceux-ci restent personnels et accessibles uniquement de son auteur ou des utilisateurs autorisés. A noter que l'offre gratuite permet de stocker jusqu'à cinq parcours et POI en statut privé. Au-delà, un abonnement est prévu.

6. Quid du copyright des données?

Pour chaque donnée proposée sur le portail, le contributeur est clairement identifié et mis en avant. Chaque contributeur peut également préciser l'existence d'un label ou d'une charte qualité en lien avec son parcours.

7. Pour les parcours côtiers, y aura-t-il les horaires des marées ?

Pour l'instant, rien n'est prévu à ce sujet au lancement du portail. Cette piste est à envisager pour de futures évolutions du portail.

8. Quid de la modification des données si, par exemple, un tracé s'avère passer par un chemin privé ?

L'IGN ne modifiera pas les données proposées par un internaute. En revanche, dans le cas d'une donnée qui ne respecterait pas le droit à la propriété ou qui se révélerait dangereuse pour les utilisateurs du portail, l'IGN pourra agir et retirer cette donnée du portail.

9. Bonjour, une fois le tracé saisi, peut-on voir une image du dénivelé ?

Le profil altimétrique d'un parcours se met à jour au fur et à mesure de la réalisation du tracé (y compris pour les parcours transfrontaliers). A la fin du tracé, le dénivelé (positif et négatif), ainsi que l'altitude maximum et minimum sont proposés.

10. Je n'ai pas réussi à implémenter l'API IGN, même en local, pour le site de mon association de randonnées pédestres ; cette nouvelle plateforme sera-t-elle plus simple à utiliser pour des informaticiens débutants ?

Le module IGN devrait répondre à votre besoin. Il vous permettra de récupérer très simplement les données que vous aurez créées sur l'"Espace loisirs" à l'aide des fonds cartographique IGN (la création de votre clé API est notamment prévue). Le code qui vous sera fourni sera adapté à la technologie de votre site Internet.

11. Peut-on créer des parcours sur le réseau hydrographique ?

Pas de restriction de ce point de vue. Seul le mode de saisie guidé ne sera pas proposé (saisie pas à pas uniquement).

12. Depuis l'Espace loisirs, est-il possible d'utiliser le SCAN Express 25 comme fond cartographique ?

Les fonds cartographiques proposés dans le cadre de l'"Espace loisirs" ne sont pas encore arrêtés. Les SCAN et photos aériennes seront assurément présents. Et le SCAN Express devrait également y figurer.

13. Quel contrôle de la qualité des données (passage chez des privés, sites naturels à risques...) ?

Le contrôle des données se fera dans un premier temps en appui avec de la donnée de la BD TOPO® IGN. Une modération sera ensuite assurée par l'IGN ou par un réseau de modérateurs ayant une bonne connaissance du territoire. Ce fonctionnement permettra de garantir la qualité de la donnée proposée.

14. Concernant la propriété des données, l'IGN sera-t-elle propriétaire des données qui seront mises sur le portail ? Pourra-t-elle de fait les commercialiser et sous quelles conditions ?

L'IGN n'a aucun droit de propriété sur la donnée saisie sur l'"Espace loisirs" et encore moins un droit d'exploitation commerciale. Le contributeur reste maître de la donnée qu'il met à disposition sur l'"Espace loisirs". Une commercialisation de sa donnée avec l'IGN pourra, s'il le souhaite, être envisagée.

15. Quelle licence s'applique à la donnée ? Le contributeur d'un parcours peut-il choisir la licence ?

L'IGN n'a aucun droit de propriété sur la donnée saisie sur l'"Espace loisirs". Les internautes du portail ne bénéficient d'aucun droit d'utilisation de la donnée autre que l'usage de celle-ci dans le cadre de leur pratique. Le contributeur reste maître de la donnée qu'il propose sur l'"Espace loisirs" au travers des différents niveaux de visibilité mis à sa disposition.

16. Comment devient-on "modérateur de territoire" pour l'IGN (en tant que représentant d'une collectivité) ?

Si vous souhaitez devenir modérateur, nous vous invitons à prendre contact avec nous à l'adresse suivante : espaceloisirs@ign.fr. Nous échangerons avec vous sur la manière dont la modération peut vous être déléguée sur votre collectivité.

17. Comparatif avec visorando ?

Quelques éléments différenciant de notre portail :

- Un portail national multi-activités
- Un espace ouvert et collaboratif :
 - o Pour les professionnels : possibilité de créer sa communauté
 - o Pour les particuliers : accès à une donnée de référence IGN et de ses partenaires

Pour le reste, nous vous laisserons vous faire votre propre opinion à la sortie de l'"Espace loisirs".

18. En mode couplage à une base de données existante, est-ce possible de compléter à la main des infos que nous n'aurions pas en base actuellement? Ou bien cela nécessite-t-il de revoir notre modèle de données internes ?

Le couplage avec une base de données existante se fait sur la base des champs présents dans votre base de données initiale. Libre à vous de compléter la donnée mise à disposition sur l'"Espace loisirs" sur la base des attributs importés (trace ou ponctuel compris) ou d'attributs additionnels. A noter qu'il vous sera possible de maintenir une synchronisation entre votre base et l'"Espace loisirs" sur les attributs retenus.

19. Pourquoi l'IGN, fournisseur de données, vient concurrencer les acteurs du e-tourisme (web agencies, start-ups...) en proposant une plateforme aux acteurs du tourisme ?

L'IGN est le fournisseur de données de référence. A ce titre, pour garantir aux utilisateurs une donnée totalement fiable et répondre aux sollicitations de nombreux acteurs, l'IGN a imaginé la création de ce portail. Il permet d'avoir un point d'entrée de référence à tous les acteurs des activités nature, réel vecteur de communication et canal de diffusion complémentaire. Ainsi, en un seul lieu, les pratiquants auront accès à l'ensemble des acteurs du tourisme.

20. La plateforme peut-elle s'appliquer à une société culturelle locale ?

Il n'y a pas de contre-indications à une telle application du portail.

21. Est-ce que l'on pourra importer des KMZ/KML ?

Les KMZ et KML sont les bienvenus sur notre portail pour import de vos données.

22. Est-ce qu'il n'y aura pas de risque d'encombrements au lancement du service fin mars 2015 ?

Ce volet a été étudié et le portail est prévu pour accueillir un flux conséquent.

23. Est-ce que c'est adapté aux données naturalistes 61 ?

La plateforme "Espace loisirs" est tournée autour des activités nature. Certaines de vos données sur les oiseaux et la faune plus généralement peuvent certainement avoir un sens dans l'approche de la découverte du territoire et participer ainsi à la protection de la biodiversité. Il faut en discuter pour étudier les données les plus pertinentes à faire figurer sur le portail.

24. Comment s'intègre ce futur site avec des sites existants au sein d'organismes publics par exemple ?

A minima, l'"Espace loisirs" est un vecteur de communication et un canal de diffusion complémentaire pour ces organismes.

25. Est-ce applicable au geocaching ?

Le geocaching fait effectivement partie du périmètre des sports nature prévus sur le portail.

26. Comment gérer la superposition des nombreuses créations de circuits, parfois non cohérentes sur un même territoire ?

Une modération est effectuée sur le portail, afin d'éviter une superposition de parcours identiques ou un encombrement de parcours sur un territoire donné. En parallèle, les communautés permettront aux utilisateurs de conserver un espace de visibilité propre à leurs données.

27. L'INPN du Muséum national de Paris est-il partenaire pour la gestion de cette application, par exemple pour les outils comme le chronoventaire du SPN 66 ?

Pour le moment, nous n'avons pas eu de contact avec l'INPN du Muséum national de Paris.

28. Modalités à suivre pour faire partie des bêta-testeurs ?

Si vous souhaitez devenir bêta-testeur, faites-nous parvenir votre demande à espaceloisirs@ign.fr. Nous reviendrons vers vous rapidement pour vous informer des étapes à venir.

29. Je suis historienne et j'ai entrepris de faire une carte de ce sur quoi je travaille. Je trouve que ce système pourrait servir ce travail mais jusqu'à quel point peut-on l'utiliser en mode privé ? Durée, nombre de points, nombre d'accès ?

Il vous sera possible de faire un export de vos données à tout moment, quel que soit votre besoin. En mode privé, la limite est de cinq parcours ou points d'intérêt et de dix membres dans votre communauté en accès gratuit. Les prix des services vous permettant d'étendre vos droits ne sont pas encore publics.

30. Association de valorisation du patrimoine compatible avec la notion de "Loisirs" ?

Les loisirs, ce sont aussi la découverte du patrimoine. Cette notion est donc compatible avec le portail Espace loisirs.

31. Quand sera mise en place la passerelle avec Cirkwi et comment cela va-t-il se passer ?

La passerelle avec Cirkwi devrait être effective au lancement de l'"Espace loisirs" et probablement même un peu avant. Cirkwi reviendra vers les utilisateurs de sa plateforme avec un mode opératoire clair dès que le partenariat IGN-Cirkwi sera entériné.

32. En tant qu'utilisateur de la plateforme Cirkwi, les parcours associés à mon compte seront-ils importés automatiquement ou devrais-je tout ressaisir ?

Les parcours seront importés automatiquement si vous l'acceptez.

33. Et la 3D ?

La 3D n'est pas prévue dans cette première phase de lancement. Elle pourra être envisagée à l'occasion des futures évolutions.

34. Bonjour, l'import de données par "synchronisation" avec ses propres bases géographiques sera-t-il possible gratuitement ou payant ?

L'import de vos données par "synchronisation" de vos propres bases géographiques sera possible. Pour cela, il vous faudra :

- Soit nous fournir un flux conforme au format de notre portail,
- Soit prévoir une prestation pour que l'on définisse un schéma de couplage des bases de données (coût à préciser selon complexité de votre schéma de base),

Dans tous les cas, il faudra prévoir ensuite :

- Soit un import manuel de votre part pour mise à jour,
- Soit un coût annuel de synchronisation de vos bases de données.

35. Pourra-t-on sauvegarder les données sur notre disque dur ?

Un export de vos données sera possible.